

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
26/03/88

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DGR n° 2204/88

Plan de classement :

22						
----	--	--	--	--	--	--

Objet :

JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE DES MISES HORS CONVENTION.

Récapitulatif de la jurisprudence des tribunaux administratifs concernant les mesures de déconventionnement :
ajouter deux décisions du Conseil d'Etat.

Pièces jointes :

Liens :

Com.circ DGR 2204/88

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

26/04/1988

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

Origine : MM les Directeurs
DGR des Caisses Générales de Sécurité Sociale
(pour attribution)

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

MMES et MM les Médecins-Conseils Régionaux
(pour information)

M le Médecin Chef de la REUNION
(pour information)

N/Réf. : ADDITIF A LA CIRCULAIRE
DGR n° 2204/88

Objet : Contentieux des mises hors convention visant les praticiens
et auxiliaires médicaux.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un complément au récapitulatif de la jurisprudence administrative concernant les mises hors convention des praticiens et auxiliaires médicaux, qui vous a été adressé en annexe à la circulaire DGR n° 2204/88 du 21 mars 1988.

- Ce document reprend 2 arrêts du Conseil d'Etat
- Conseil d'Etat du 5 février 1982 (médecin)
- Conseil d'Etat du 3 décembre 1986 (masseur-kinésithérapeute)

qui devaient figurer en page 29-30 ainsi qu'en page 75 à 78 du récapitulatif, mais qui n'ont pas été insérées lors de sa publication.

Dossier suivi par Dominique MORET : Poste 90289

L'Adjoint au Responsable
de la DGR

A. BOUREZ

PJ : - *Arrêt du Conseil d'Etat du 5 février 1982 n° 13648*

- *Arrêt du Conseil d'Etat du 3 décembre 1986 n° 37018 - 45148*